



## Conduite en état débriété en récidive légale

-----  
Par Visiteur

Bonjour je vous contacte car j'ai fait plusieurs infractions en état de récidive légale le jour de Noël. J'ai roulé sans permis j'étais en état d'ivresse et pour finir j'ai roulé en sens inverse. Qu'est-ce que je risque.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Avez-vous été placé en garde à vue?

Est-ce que les gendarmes ou policiers vous ont informé de la ou des qualifications retenues?

Pour quel motif votre permis vous a-t-il été retiré?

Quel était votre taux d'alcoolémie?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

J'ai été mis en garde à vue une nuit. Les qualifications retenues sont l'état d'ivresse, après que j'avais conduit sans permis et que j'ai roulé en sens inverse - j'ai fait un accident de voiture mais ils ne m'ont pas retenu. Mon taux d'alcoolémie est de 1.18 Mg j'ai perdu mon permis en avril 2009 parce que j'avais déjà conduit en état d'ivresse - j'avais une suspension de 6 mois et 3 mois d'interdiction - je pouvais le repasser au mois d'octobre.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En fait les trois infractions vont être retenues mais je pense que la conduite en sens inverse ne sera pas poursuivie car il s'agit d'une contravention de deuxième classe.

Donc je pense que vous serez jugé pour la conduite sans permis contravention de la 4<sup>e</sup> classe: 750 euros et bien sûr pour la conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

La comparution se fera devant le tribunal correctionnel.

Pour la conduite sous l'empire d'un état alcoolique vous êtes bien en état de récidive de ce fait, les peines encourues sont doublées. Autrement dit vous encourez 4 ans d'emprisonnement et 9000 euros d'amende.

Par ailleurs, sera automatiquement prononcée l'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans au plus.

Étant donné que deux peines sont de même nature (pécuniaire), il ne peut être prononcé qu'une seule peine de cette nature dans la limite du maximum légal le plus élevé. Donc au niveau de l'amende seule sera prise en référence celle de la conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

Cordialement